

# Plan climatique de l'Etat. La Chambre de commerce veille au grain

Sur [Toutimmo.ch](http://Toutimmo.ch) le 7 juin 2021

Annoncé en grande pompe la semaine passée, le «Plan climat cantonal 2030» (on ignore pourquoi les plans climatiques ou sur le climat se nomment désormais «plan climat», le «Conseil Etat République canton Genève» voulant sans doute suivre la mode parisienne de la loi sur le travail devenue «loi travail») suscite quelques inquiétudes quant à son coût exact, les sacrifices demandés aux Genevois et son effet sur la compétitivité des entreprises. La [Chambre de commerce, de l'industrie et des services de Genève \(CCIG\)](#) a diffusé à ce propos une prise de position claire.

Le Conseil d'Etat a adopté aujourd'hui le Plan climat cantonal 2030 – 2e génération. Le PCC 2030 a comme ambition de contribuer à la réalisation de l'Objectif de développement durable des Nations Unies n° 13: prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Ce document d'orientation a pour vocation de proposer une vision ainsi que de faciliter et d'accélérer la convergence des politiques publiques genevoises vers les nouveaux objectifs climatiques. Le PCC 2030 regroupe 41 mesures articulées autour de sept axes stratégiques: énergie et bâtiments, mobilité, biens de consommation, aménagement du territoire, santé, espaces naturels et biodiversité, accompagnement au changement et soutien des acteurs», note la [CCIG](#), qui déclare soutenir la démarche globale qui vise à atteindre les 17 Objectifs du développement durable 2030 tels que définis par l'ONU, mais précise qu'elle est convaincue que l'on ne peut pas construire un monde meilleur sans solutions économiques, en soulignant que les mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ne peuvent pas se faire au détriment de l'économie, mais uniquement en collaboration étroite avec les entreprises.

Quant aux mesures proposées par le PCC 2030, la [CCIG](#) regrette que les émissions indirectes, à savoir les émissions qui découlent des consommations de matériaux et des processus nécessaires à la production des biens et des services importés, fassent partie intégrante du champ d'action. Elle s'est par ailleurs opposée à ce que le trafic aérien soit pris en compte dans le PCC 2030. «En effet, dit l'insitution dirigée par [Vincent Subilia](#), fixer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre liés au trafic aérien est totalement contradictoire avec les

prescriptions fédérales en place. La CCIG s'est également opposée à la tarification de la mobilité basée sur son impact environnemental. A l'heure actuelle, il est parfaitement illogique d'imposer une tarification de la mobilité au niveau d'un seul canton. Cela créerait une distorsion de la concurrence avec les entreprises des autres cantons». Soyons précis! «Si les actions proposées par le PCC 2030 restent parfois généralistes et insuffisamment précises, voire trop ambitieuses, elles sont surtout souvent non chiffrées dans les coûts à prévoir. Ce flou ne permet pas d'identifier si les mesures proposées permettront d'atteindre les objectifs visés, ni lesquelles sont prioritaires. Cela rend quasiment impossible de mesurer l'efficacité du PCC et crée une pression injustifiée sur certains secteurs économiques. C'est le dynamisme et la créativité des entreprises qui permettront d'atteindre les objectifs, avec des règles claires et un traitement équitable», affirme la CCIG, qui conclut: «N'oublions pas que les entreprises genevoises sont pour la plupart en concurrence avec des entreprises d'autres cantons, voire d'autres pays, et cela doit impérativement rester à l'esprit de l'ensemble des responsables de la politique environnementale et climatique; les mesures envisagées ne doivent pas pénaliser la compétitivité des entreprises genevoises, encore moins dans la période de crise actuelle».